

Ministère  
de la Justice

# « Les Rencontres Scène Jeunesse »

Quand l'art forme la jeunesse en difficulté !

Festival culturel de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) -  
DOMAINE DEPARTEMENTAL DE ROUSSIERES  
VIOLS-EN-LAVAL (34) DU 18 AU 20 JUIN 2019



**Dossier de presse**

Juin 2019



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE



# Sommaire

01

p.04 Les Rencontres Scène Jeunesse

02

p.05 Une édition 2019 dédiée à « l'art de surprendre »

03

p.07 La culture au service de l'insertion

04

p.07 Les partenaires

05

p.08 La prise en charge éducative à la PJJ

06

p.09 Le droit à l'image des mineurs

# 01

## Les Rencontres Scène Jeunesse

« Les Rencontres Scène Jeunesse » : un événement du Ministère de la justice dédié à la pratique artistique des jeunes pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse.



Atelier slam, RSJ 2018  
©MJ

Chaque année, pendant trois jours au mois de juin, 120 jeunes sous protection judiciaire se réunissent à l'initiative du Ministère de la justice dans un cadre naturel préservé au milieu des garrigues du Grand Pic Saint-Loup de l'Hérault. Ils y rencontrent des artistes et y présentent des ateliers, des spectacles et des expositions travaillés dans l'année avec leurs éducateurs et éducatrices.

Cet événement permet à ces adolescentes et adolescents de porter un regard positif sur eux-mêmes valorisant et favorisant le dépassement de soi. Son objectif est de provoquer des rencontres entre ces jeunes et des artistes autour de la création artistique, et de permettre aux mineurs de se mettre en scène.

Cette manifestation nationale est avant tout un média éducatif. C'est une opportunité pour les jeunes suivis de valoriser leur production devant un public nombreux (toutes les productions sont exposées pendant les 3 jours de festival). et d'exprimer leur créativité avec des artistes professionnels.

L'art est ici utilisé pour encourager les jeunes à exprimer leurs émotions tout en travaillant leur expression orale, écrite et corporelle, pour les faire évoluer vers un projet d'insertion.



Atelier free run, RSJ 2018  
©MJ

# 02

## Une édition 2019 dédiée à « l'art de surprendre »

7 spectacles de jeunes  
de la PJJ

3 spectacles de  
compagnies  
professionnelles

### Les Rencontres Scène Jeunesse ou « l'art de surprendre » le spectateur

Cette année, le thème est « L'Art de surprendre » : **voltige équestre, théâtre forum, performances de slam, atelier photos, atelier musique, ateliers de création d'œuvres collectives** sont autant de disciplines créatives qui seront présentées du 18 au 20 juin par les mineurs, avec pour objectif principal de surprendre les spectateurs.

### Artistes et artisans seront au rendez-vous

De nombreux artistes et artisans viendront à la rencontre des jeunes afin de partager leurs passions et leur savoir-faire. Ces rencontres permettent aussi de susciter des vocations chez les jeunes.

La *Compagnie Singulière* présentera un spectacle acrobatique et animera un atelier d'initiation aux échasses. La compagnie du *13<sup>ème</sup> quai* fera découvrir un spectacle mêlant tradition marocaine et cirque contemporain, et elle tiendra également un atelier de *free run*. Les plus courageux seront initiés au trapèze volant par l'école de *Cirque Turbul*. Des artisans locaux seront aussi présents pour faire découvrir leurs métiers : potier, apiculteur, ébéniste, ferronnier...



Atelier voltige aérienne, RSJ 2017



Atelier voltige équestre, RSJ 2017



Réalisation d'une œuvre collective, RSJ 2017  
©MJ

# 03

## La culture au service de l'insertion



Spectacle de musique STEI Rezé, RSJ 2017  
©MJ

L'accès à la culture est un droit fondamental. Il est nécessaire de le garantir au plus grand nombre.

Le protocole culture/justice de 2009 définit la culture comme un vecteur d'insertion ou de réinsertion des mineurs sous protection judiciaire. Il précise que la pratique artistique et la rencontre avec les artistes et les œuvres sont de forts vecteurs d'émancipation et favorisent le vivre ensemble.

Dans le cadre de projets mis en place sous l'égide du partenariat culture/ justice et soutenus par les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) et les Directions régionales de la PJJ, des sessions de formations aux métiers de la culture et à leurs techniques peuvent ainsi être mises en place sur des thématiques variées (patrimoine, création, numérique, etc.).

# 04

## Les partenaires de l'évènement



Madeleine Mathieu, directrice de la PJJ  
©MJ

Les Rencontres Scène Jeunesse sont organisées par le Ministère de la justice - direction régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Occitanie -, avec le soutien financier du ministère de la Culture et du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation. Le domaine est mis à disposition par le Conseil départemental de l'Hérault. Cette manifestation bénéficie également du soutien de Montpellier Méditerranée Métropole, de la communauté des communes du grand Pic Saint-Loup, d'Hérault Sport, des CEMEA et de la Mutualité française Occitanie.

Pour mener à bien ce projet, les organisateurs s'appuient sur une association locale : le Passe Muraille.

# 05

## La prise en charge éducative à la PJJ

*Afin de favoriser une prise en charge adaptée aux besoins et aux évolutions d'adolescents, souvent en grande difficulté, le Ministère de la justice - Protection judiciaire de la jeunesse dispose d'une large palette de solutions dont le déploiement est assuré grâce à la complémentarité des structures éducatives.*

**143 327 jeunes ont été suivis par la PJJ en 2017 (toutes mesures confondues)**

**43% sont des mesures d'investigation éducative**

**53% sont des mesures en milieu ouvert**

**4% sont des mesures de placement**

La PJJ du Ministère de la justice pilote et coordonne des dispositifs diversifiés et individualisés de placement mais également de milieu ouvert et d'insertion. Il s'agit de lutter efficacement contre la récidive et de donner l'occasion à ces jeunes, dont certains sont en rupture à la fois familiale, sociale et scolaire, d'éprouver qu'un cadre strict peut être une protection et un marchepied vers un futur meilleur. Cela implique de s'adapter aux besoins de ces adolescents, à leurs capacités, de nourrir leur curiosité et de les aider à acquérir de nouvelles compétences.

Les prises en charge reposent avant tout sur le travail et l'investissement de professionnels dotés de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être exigeants. Éducateurs, psychologues, directeurs des services, assistants de service social œuvrent quotidiennement aux côtés des jeunes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle et pour les aider à construire leurs parcours de vie.

La PJJ du ministère de la justice travaille en réseau avec des acteurs tels que l'Éducation nationale, les missions locales, les organismes de santé, les services de police et de gendarmerie ainsi que les collectivités territoriales et le tissu associatif. Elle participe aux instances de politiques publiques notamment sur la prévention de la délinquance et développe un partenariat avec la société civile et le monde de l'entreprise, pour accompagner le jeune dans la construction de son parcours.

Le ministère de la justice accorde une importance particulière à la mobilisation des professionnels et des jeunes sous mandat judiciaire par des activités collectives et fédératrices. La PJJ porte aujourd'hui plusieurs grands événements autour du sport, de la culture ou de la gastronomie, qui ont pour objectif de promouvoir la citoyenneté, la solidarité et le respect de soi et des autres. Organisées par les équipes éducatives des régions, ces événements nationaux s'appuient sur des partenariats associatifs et institutionnels solides. Ils permettent de valoriser les compétences et les savoirs des jeunes pour lesquels des parcours souvent difficiles empêchent de construire un projet. Ces manifestations sont des supports éducatifs qui visent avant tout à conduire vers l'insertion sociale et professionnelle durable.



# 06

## Le droit à l'image des mineurs

Vous êtes journaliste et vous participez à cet événement ? Quelques règles importantes relatives au droit à l'image des mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse sont à respecter.

L'article 14 alinéa 4 de l'ordonnance de 2 février 1945 prévoit une protection totale de l'identité du mineur afin de laisser à celui-ci toutes les chances de réinsertion.

L'anonymat doit être général (image, nom et prénom, voix, lieux d'habitation, actes commis, famille proche s'ils sont sources d'identification ...). Il est donc interdit de diffuser, de quelque manière que ce soit, des informations relatives à l'identité ou permettant l'identification d'un mineur ou d'un mineur ayant quitté ses parents, son tuteur, la personne ou l'institution qui était chargée de sa garde ou à laquelle il était confié.

Il est impératif de recueillir les autorisations des deux titulaires de l'autorité parentale et du mineur lui-même, nonobstant les règles ci-dessus énoncées.

En d'autres termes, il est impératif de disposer des autorisations même si l'anonymat physique et patronymique a été respecté par les journalistes.

Dans le cadre de cet événement, les autorisations ont été recueillies par les directeurs de service et les éducateurs.

Les journalistes devront flouter, modifier les prénoms des jeunes interviewés, photographiés et filmés et également modifier leurs voix.

**ATTENTION : Il vous est strictement interdit de filmer / photographier / enregistrer / interviewer les mineurs dont les autorisations des titulaires de l'autorité parentale n'ont pas pu être recueillies**

## Contacts presse :

### PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Delphine HOLSTEIN | 06 07 33 37 70 | [delphine.holstein@justice.gouv.fr](mailto:delphine.holstein@justice.gouv.fr) (presse nationale)  
Marie-Laure DANIEL dit ANDRIEU | 06 07 84 45 29 | [marie-laure.daniel@justice.fr](mailto:marie-laure.daniel@justice.fr) (presse régionale)

### CABINET DE LA GARDE DES SCEAUX

01 44 77 63 15 | [presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

